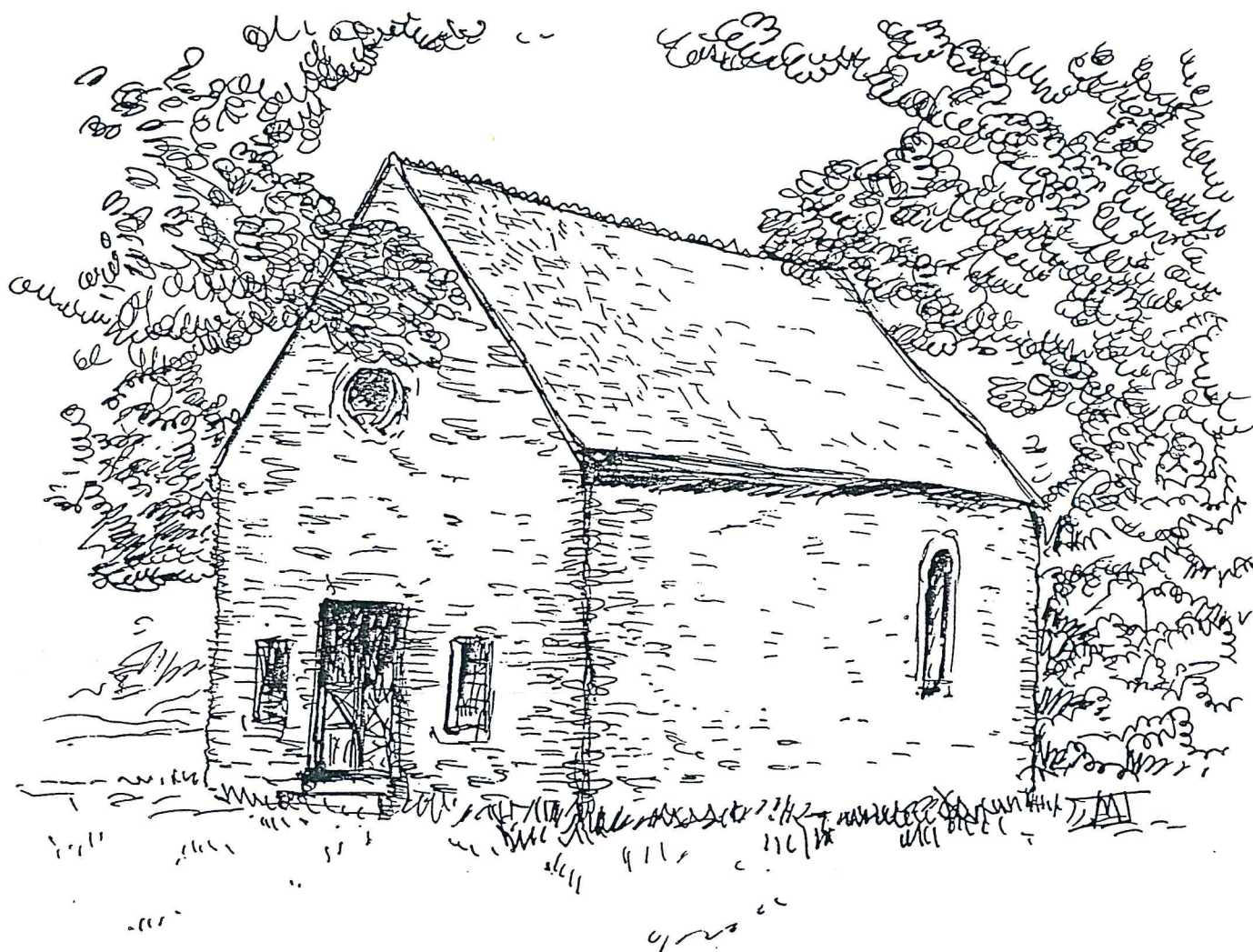




L'Alouette



Extrait "Richesses artistiques de la France"
Chapelle frairienne Saint-Mathurin – Saint-Ganton
(Vue générale sud-ouest)

Bulletin d'informations communales

Juin 2003 n° 29

Les quatre temps de la vie



Si ton enfance t'a laissé un sentiment de fraîcheur,
Tu resteras sensible à la joie naïve des petits.

Si ton adolescence t'a laissé un parfum de jeunesse,
Tu resteras attentif aux problèmes de notre temps.

Si ta maturité t'a laissé l'appétit de vivre,
Tu resteras ouvert à tous ceux qui souffrent ou qui ont faim.

Si ta vieillesse t'a laissé l'idéal de tes vingt ans,
Tu sauras encore rire, chanter, aimer et partager.

Si ton existence t'a laissé le temps de pardonner,
Tu resteras épris de justice et de fraternité.



Auteur inconnu.

Carnet Rose

Notre amie, Laurence Michel, secrétaire administrative
de notre mairie, est heureuse de nous faire part de la
naissance de sa petite fille

KATEL

Le 27 janvier 2003

Nous la félicitons et souhaitons à la petite fille une vie
pleine de bonheur.

Le Mot du Maire

En juin 2002, je vous disais "pas de précipitation pour l'assainissement autonome". Un an s'est déjà écoulé et maintenant, il faut passer à la phase opérationnelle pour commencer des travaux à partir de 2004, et les programmer sur 3 années.

Afin de bien s'y préparer, je vous invite à remplir et déposer la fiche d'inscription jointe à ce bulletin pour le 17 juillet 2003, au plus tard, car plus le nombre de volontaire inscrit pour les travaux sera précis, meilleure sera la négociation avec le maître d'œuvre que nous devons choisir.

Je me permet de rappeler que ceux qui sont classés en P1 sur leur dossier sont considérés comme prioritaire mais doivent s'inscrire, et obtiendront une subvention de 65 % sur un montant plafonné à 5 900,00 € ; que ceux classés en P2 sont considérés non prioritaire mais je leur conseille de s'inscrire et le montant de l'aide est de 30 % sur un montant également plafonné.

Quant à ceux classés en P3, ils n'ont rien à faire pour l'instant, plus tard, une organisation de contrôle et d'entretien sera mise en place au même titre que ceux classés en P1 et P2 actuellement. Mais à ce sujet, l'information vous sera donnée en temps utile.

Si pour certain une explication est encore nécessaire, je me tiendrais à votre disposition pendant 2 demi-journée, mercredi 9 et jeudi 10 juillet de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie.

Je vous informe d'un changement de commerçante au multiservice. En effet, Muriel MONNIER souhaitant s'arrêter, elle sera remplacée par Gwénola BOUREL à partir de la 1^{ère} semaine de juillet. Je dis donc "bon commerce" à Gwénola.

Le tracé de la 2 x 2 voies Rennes-Redon se précise et sera présentée en exposition publique de 24 juin eu 2 juillet 2003 an mairie de Pipriac. Je vous invite à le consulté.

Pour Saint-Ganton est proposé l'échangeur complet, pour Rennes et Redon, à Bel Air et un pont à la Secouette pour rejoindre Pipriac. Si vous avez des remarques à faire, j'aimerais que vous m'en fassiez part. Je maintien toujours ma demande d'un demi-échangeur à la Secouette pour rejoindre Rennes mais le Conseil Général estime qu'il n'y a pas assez de trafic (300 véhicules par jour font la liaison Beslé-Rennes et Rennes-Beslé). Une réunion publique est organisée à la salle polyvalente de Pipriac le mercredi 2 juillet 2003 à 18 h 00, je vous y invite.

L'été étant arrivé, je vous dis "Bonnes Vacances".

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A RENNES,
le 1^{er} février 2003 :
Quentin BRIAND
Domicilié "La Belle Alouette"

A REDON,
le 27 février 2003 :
Romain BOUCHARD
Domicilié "Gominé"

A RENNES,
le 4 mai 2003 :
Matéo LE BARH
Domicilié "Brubet »

A RENNES,
le 7 mai 2003 :
Amélie TEMPLÉ
Domiciliée "La Belle Alouette"

DECES

Nous a quitté,
le 8 février 2003 :
Louis JOURNIAC
69 ans, domicilié "Le Rocher"

Nous a quitté,
Le 11 mars 2003 :
Lucien MASSIOT,
77 ans, domicilié "Gominé"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Melle FENICE Élodie "Brubet"
- * M. BRETEL Gwendal "La Roche"
- * Mr et Mme BONNO et CHAPLEAU "La Manchonnais"
- * Mme et Mr PAGEOT Sylvie "Beaucel"
- * Melle TREMELO Karine "Beaucel"

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes filles et garçons atteignant l'âge de 16 ans. N'oubliez pas de vous inscrire en mairie après votre anniversaire. Une attestation de recensement (indispensable pour passer les examens scolaires, le permis de conduire...) vous sera délivrée.
Pièces à fournir : livret de famille et carte nationale d'identité

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme M.J. BODINIER, a lieu en Mairie le 2^{ème} mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 2003 et les nouveaux résidents qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir en mairie jusqu'au 31 décembre 2003 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

ORDURES MÉNAGÈRES

Des abattements de 30 % sont accordés pour les cas suivants : résidence secondaire, personne de + de 70 ans, personne seule, collecte à plus de 200 m du lieu d'habitation.

Si vous êtes dans un de ces cas et que l'abattement n'est pas appliqué sur votre facture, veuillez contacter le secrétariat de la mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
JOURNIAC Mélinda	La Butte du Rocher	Extension bâtiment d'élevage	1 ^{er} /02/03

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
BOUREL Michel	Brubet	Construction d'un petit muret	24/12/02
DUCLOYER Michel	La Manchonnais	Construction d'un abri	26/04/03

Pour info

Déclaration de travaux ou déclaration de clôture

La déclaration de travaux ou de clôture est obligatoire pour :

- toute modification de l'aspect extérieure d'un bâtiment (toitures, vitrines, ravalement de façades, ouvertures de fenêtres...)
- poteaux ou pylônes de plus de 12 m, les murs de plus de 2 m de hauteur, les piscines non couvertes,
- adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire d'habitation, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage ... ne dépassant pas 20 m²,
- les clôtures .

Pour toute autre travaux, se renseigner en mairie.

Délivrance de documents cadastraux

Il est interdit de délivrer aux usagers des copies entières de documents cadastraux. Seuls les services de cadastre à Redon sont habilités à délivrer des extraits et reproduction du plan cadastral. La consultation et la délivrance des informations cadastrales sont réservées exclusivement à l'usage du bénéficiaire et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une publication, d'une cession ou d'une utilisation à des fins commerciales. Les mairies sont toutefois autorisées à délivrer des extraits de la matrice et des états de section.

Formalités administratives

Carte nationale d'identité gratuite (nouveaux formulaires)

Depuis le 1^{er} septembre 1998, il n'y a plus de timbres fiscal pour la délivrance et le renouvellement de la carte nationale d'identité. Cependant, les démarches pour l'obtention et sa durée de validité (10 ans) restent les mêmes.

Pièces à fournir :

- le formulaire de demande (rempli en mairie)
- 1 extrait d'acte de naissance ou la photocopie du livret de famille,
- 2 photos d'identité, (format 3.5 x 4.5 cm),
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- en cas de renouvellement, joindre la carte périmée.

Passeport (nouveaux formulaires)

Demande à faire en mairie de votre domicile. Validité 10 ans

Pièces à fournir :

- le formulaire de demande (rempli à la mairie),
- 1 extrait d'acte de naissance ou la photocopie du livret de famille,
- 2 photos d'identité, format 3.5 x 4.5 cm, sur fond clair, prise de face, récentes et identiques,
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 2 timbres fiscaux de 30 €, 1 timbre de 15 € pour les mineurs de plus de 15 ans
- carte nationale d'identité
- un justificatif de moins de 3 mois l'ancien passeport

Autorisation de sortie de territoire

Ce document est indispensable à tout mineur français se rendant à l'étranger non accompagné de ses parents. Cette autorisation est établie par la mairie.

Pièces à fournir par l'un des parents : le livret de famille et la carte d'identité de l'enfant

Fiches d'état civil

Qu'elles soient individuelles ou familiales, les fiches d'état civil sont supprimées. Pour justifier de son état civil, il suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidité de guerre ou de sa carte d'invalidité civile.

Certificat de cession d'un véhicule

En cas de cession d'un véhicule immatriculé, l'ancien propriétaire doit porter, sur sa carte grise, la mention "vendu le..." ou "cédé le..." suivie de sa signature et doit adresser dans les 15 jours, à la Sous-Préfecture, de son domicile, une déclaration l'informant de la vente en précisant le nouveau propriétaire. Imprimé fourni en mairie.

Demande d'extrait d'acte de naissance

Les extraits d'acte de naissance sont délivrés gratuitement par les services de l'État Civil du lieu de naissance directement sur place ou par correspondance. Il est nécessaire de préciser, dans les 2 cas, son nom, prénom, date de naissance et sa filiation (noms et prénoms des parents).

Pour les demandes écrites, ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée pour le retour.

Dans le cas où le demandeur n'est la personne titulaire de l'acte, il est indispensable que le demandeur soit : le représentant légal ou les grands-parents ou les enfants (majeurs) ou le conjoint ou le mandataire (notaire, avocat...) de l'intéressé. Dans tous les autres cas (frères, sœurs, mineurs, concubins...), les extraits d'acte de naissance ne peuvent être délivrés.

Demande d'extrait d'acte de mariage

Les extraits d'actes de mariage sont délivrés, gratuitement, par la mairie du lieu de mariage directement sur place ou par correspondance. Il est nécessaire de préciser, dans les 2 cas, sa date de mariage, ses noms, prénoms et dates de naissance et de présenter le livret de famille tenu à jour (ou photocopie pour la demande écrite).

Joindre une enveloppe timbrée pour les demandes écrites.

Demande d'extrait d'acte de décès

Les extraits d'actes de décès sont délivrés, gratuitement, par la mairie du lieu de décès ou la mairie du lieu du dernier domicile du défunt. Cette dernière est en possession, sur son registre d'État Civil, de la transcription de décès.

Livret de famille

Duplicata du livret de famille : un imprimé de demande de duplicata est disponible dans la mairie de votre domicile et est à envoyer à la mairie de votre lieu de mariage. La duplication du livret de famille est gratuite.

Livret de famille de parents non mariés : après la naissance du premier enfant, il est nécessaire pour les parents de faire la demande d'un livret de famille de parents naturels. Un imprimé est à disposition à la mairie de leur domicile et à envoyer à la mairie du lieu de naissance de l'enfant qui transmet à celle des parents.

Déclarations de perte ou de vol (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)

La déclaration de perte ou de vol de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport est à faire à la mairie de votre domicile. Elle sera nécessaire pour le renouvellement de ces documents. La déclaration de perte ou de vol de tout autre document (permis de conduire, titre de séjour ...) est à faire à la gendarmerie nationale de Chef-lieu de canton.

Animaux dangereux

Le journal officiel de 30 décembre 1999 a publié le décret n° 99.1154 du 29 décembre 1999 et l'arrêté du même jour pris par l'application de la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux. Cette loi a modifié et complété le code rural en imposant aux propriétaires des certaines catégories de chiens des sujétions tenant au danger potentiel que ces animaux représentent du fait de leurs caractéristiques morphologiques et comportementales et au sentiment d'insécurité qu'ils inspirent au public. Elle permet également au maire d'intervenir lorsque les conditions de la garde de l'animal posent des problèmes de sécurité.

Toutes personnes ayant des chiens de garde et de défense ainsi que les chiens d'attaque sont priées de les déclarer au secrétariat de la mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 h 45 – 12 h	8 h 45 – 12 h	8 h 45 – 12 h	8 h 45 – 12 h

Rectificatif

Dans notre Bulletin n° 28 de décembre 2002, nous avons omis de signaler l'origine de l'article intitulé "Déchets en Bretagne, où en est-on ?" – Il s'agit d'un dossier publié dans la revue "Eau et Rivières" n° 121 de juillet - août - septembre 2002.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Horaires d'ouverture au public

A partir du 17 mars 2003

Lundi	8 h 15 – 12 h 15
Mardi	8 h 15 – 17 h 00
Du mercredi au jeudi	8 h 15 – 12 h 00 13 h 00 – 17 h 00
Vendredi	8 h 30 – 12 h 00 13 h 00 – 16 h 15

Point 35 Multimédia

Les habitants de Pipriac et des communes environnantes bénéficient depuis novembre 2000 d'un Point 35 Multimédia mis en place par le conseil général d'Ille et Vilaine. Grâce à celui-ci, ils peuvent utiliser, gratuitement, les équipements informatiques du collège "Saint Joseph".

Le Point 35 Multimédia accueille tous ceux qui désirent s'initier gratuitement au Multimédia, découvrir Internet, des logiciels ou des cédéroms.

Parce qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans le dédale d'informations sur Internet, parce que Conseil Général souhaite mettre les nouvelles technologies à la portée de tous, parce que vous voulez essayer de comprendre, de vous informer...un animateur multimédia accueil et guide les utilisateurs. Aucune inquiétude à avoir, vous n'êtes pas seul au Point 35 Multimédia.

Votre animateur :

Jean-François MORICE
06.77.07.61.01

Horaires d'ouverture du Point 35 Multimédia

Périodes scolaires	Mardi au vendredi	17 h 30 – 21 h 30
	Mercredi	14 h – 19 h
	Samedi	14 h – 18 h
Vacances scolaires	Mardi à vendredi	10 h – 12 h et 14 h – 19 h
	Samedi	14 h – 18 h

Fermetures du Point 35 Multimédia pour le dernier semestre 2003 :

1^{er} juillet 2003
du 1^{er} au 30 août 2003
25 octobre 2003

du 4 au 8 novembre 2003
du 23 décembre 2003 au 2 janvier 2004

... Un simple coup de fil...

☎ 02.99.34.36.91

... Un service assuré ...

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES est une **association intermédiaire**, loi 1901, dont l'objectif est la **réinsertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi**. Son rôle est d'informer sur l'emploi, de conseiller, d'orienter vers les partenaires et d'accompagner la **remise au travail des demandeurs d'emploi**.

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES se situe

**1 rue du Tribunal
35600 REDON.**

La mise à disposition de personnel peut se faire auprès de particulier, d'entreprise, des collectivités locales, d'associations, etc.

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES propose **tout corps de métiers** en fonction des disponibilités de son fichier de demandeurs d'emploi.

Les particuliers peuvent bénéficier de réduction d'impôt en utilisant les services de l'**A.I.D.E. EMPLOI SERVICES**, pour tout ce qui concerne les **EMPLOIS FAMILIAUX** : femme de ménage, jardinage, garde d'enfants, courses, aide administrative... Pour tous ces travaux, la moitié de la facture peut être déduite des impôts dans la limite de 6 860.21 € par an (soit 45 000 F). **A.I.D.E. EMPLOI SERVICES** facture les heures effectuées par le salarié et accepte le règlement de ces factures par le T.E.S (Titre Emploi Services) ou tout autre règlement.

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES est employeur et se charge de toutes les démarches administratives liées à l'emploi.

Adressez-vous au

POINT ACCUEIL EMPLOI

Relais officiel de A.I.D.E. EMPLOI SERVICES

Mairie de Pipriac

Tel : 02 99 34 36 91

A.I.D.E.EMPLOI.SERVICES@wanadoo.fr

Dans ce bulletin, un tract à diffuser dans votre entourage.

F.N.A.T.H

Fédération Nationale Accidentée Travail Handicapé

Volonté : Défendre les accidentés et les handicapés afin d'obtenir des améliorations de la législation.

Mais aussi des véritables réformes sur la solidarité pour que les maladies professionnelles ainsi que tous les handicaps.

Assurer : les défenses individuelles et leurs représentations au niveau départemental.

Prestation : Accueil, conseil et défense devant les juridictions sociales et demandes administratives.

Info service F.N.A.T.H

Section Maure de Bretagne, Pipriac, Plélan le grand

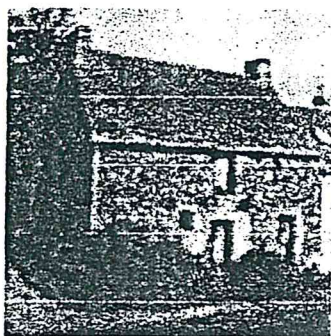
Permanence sociale :

à Maure de Bretagne à la mairie le dernier samedi de chaque mois de
10h30 à 11h30
tel : 02 99 34 85 66

Permanence juridique :

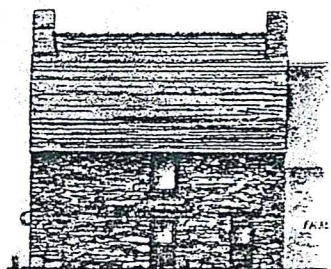
à Pipriac le 2^{ème} lundi de chaque mois à la mairie de 9h à 11h
tel : 02 99 34 42 87

à Plélan le grand le 3^{ème} vendredi de chaque mois au centre social de 9h
à 11h
tel : 02 99 06 83 24



Valoriser et rénover votre patrimoine

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée pour vous aider à réaliser vos projets.
Elle se terminera le 31 décembre 2003.



Que vous soyez propriétaires occupants (avec plafonds de ressources à respecter) ou propriétaires bailleurs, des aides vous seront allouées.

Le pourcentage des aides varie de 20% à 50% du montant des travaux retenus par l'Anah. Des subventions complémentaires du Conseil Général, de la Région, des Caisses de Retraites peuvent être sollicitées.

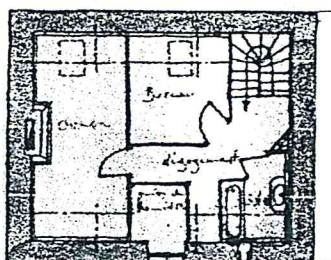
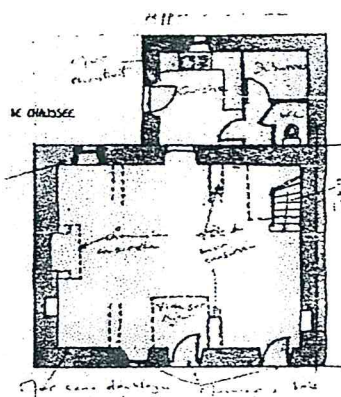


Tous les travaux réalisés par des entreprises sont subventionnés, à l'exception des travaux d'entretien lorsqu'ils sont présentés seuls.

Les subventions ne sont pas remboursables si les logements sont occupés pendant 9 ans.

Vous aussi, profitez de ces aides au plus vite !

Le Pact Arim est à votre disposition pour étudier chaque projet.



■ Lors des permanences :

A la mairie de **PIPRIAC** (02 99 34 42 87)
le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9h00 à 12h00.

A la mairie de **GUIPRY** (02 99 34 72 90)
le 2^{ème} jeudi du mois de 9h00 à 12h00.

A la mairie de **SIXTsur AFF** (02 99 70 01 88)
le 4^{ème} mercredi du mois de 9h00 à 12h00.

Au 7, rue des Douves **REDON** (02 99 72 55 88)
Tous les lundis de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h 00

PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE ET FAITES DES ECONOMIES AVEC LE TER



Tout près de chez vous un TRAIN vous attend chaque jour avec des horaires adaptés à vos besoins de déplacements, occasionnels ou quotidiens.

Vous avez le choix, selon votre rythme de vie et de travail, d'acheter un abonnement **Hebdomadaire** ou **Mensuel**.

La formule d'Abonnement de Travail SNCF peut vous offrir jusqu'à **75%*** de réduction sur votre trajet quotidien avec la possibilité d'y associer le réseau STAR BUS + METRO à des tarifs toujours plus attractifs.

* PAR RAPPORT AU PLEIN TARIF

Exemples de prix d'abonnement de travail au 01/08/2002			
RELATIONS	PRIX HEBDOMADAIRE	PRIX MENSUEL	TEMPS DE TRAJET MOYEN
	€	€	Minutes
Bruz - Rennes	6.50	23.20	11'
Bruz - Messac	12.50	45.00	17'
Bruz - Redon	23.90	85.80	44'
Messac - Rennes	16.30	58.50	27'
Messac - Redon	14.90	53.60	20'

Adopter le TER, c'est le choix le plus malin : Moins de stress, plus de rapidité et des économies pour vous.

Voiture ou train ?

Calculez vous-même le montant de vos économies avec le TER par exemple, pour un trajet de 100km (50km aller/50km retour), il vous en coûtera seulement 0.03 € du Km.

**Vous habitez à SAINT GANTON,
le point d'arrêt SNCF le plus proche de votre domicile est : FOUGERAY LANGON
Pour en savoir plus sur votre abonnement ou vos horaires renseignez vous auprès de la gare de
MESSAC GUIPRY**

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 06h20 à 11h45 et de 12h15 à 19h00

Samedi de 08h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h15

Dimanche et fêtes de 13h30 à 19h00

Fiches horaires disponibles également à la mairie de votre domicile.

Minitel : 3615 TER

Internet : www.ter.sncf.fr

Ligne directe : 08.92.35.35.35

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 décembre 2002 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil deux , le vingt décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 12 décembre 2002

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mme M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mmes J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, M. DUCLOYER, M. TEMPLE.

Excusée : Mme M-T. DANIEL

Secrétaire : Mme M. TEMPLE

Ordre du jour :

- * *Délibération Taxe Professionnelle Unique (TPU)*
- * *Délibération pour travaux voirie*
- * *Modification délibération pour Office Intercantonal des Sports (augmentation subvention)*
- * *Questions diverses*

1- Taxe Professionnelle Unique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de Pipriac doit verser, à compter du mois de Janvier 2003, à chaque commune membre, l'attribution de compensation prévue au titre du régime de taxe professionnelle unique. Elle doit être égale au produit de taxe professionnelle et de compensation de la part salariale perçu par la commune en 2002, diminué du coût des charges transférées.

La Commission d'évaluation, mise en place au sein de la Communauté de Communes, ne dispose que d'un pouvoir de proposition. Pour être effectives, les évaluations qu'elles réalisent doivent être approuvées par les Conseils Municipaux des Communes membres selon les règles de la majorité qualifiée.

Lors de sa séance du 6 décembre 2002 à Saint-Ganton, le Conseil communautaire a élu Mesdames DANION et NEVOUX ainsi que Messieurs AMOSSÉ, GEFFLOT, GILORIN, JANVIER, PAVOINE, PINSON et TEXIER en qualité de Membres de la Commission de transferts de charges. Messieurs AMOSSÉ et JANVIER ont été désignés respectivement Président et Vice-Président de celle-ci.

Ensuite, les Membres de la Commission ont décidé de proposer aux Conseils Municipaux les modalités relatives à la détermination de l'attribution de compensation provisoire devant être versée aux Communes en 2003. Elle est constituée :

- des produits de la Taxe Professionnelle et de la compensation de la part salariale perçus en 2002 ;
- du versement conventionnel de fiscalité effectué par la Communauté au bénéfice des Communes.

Son montant est diminué :

- des produits encaissés en 2002 dans les Communes par la Communauté au titre de la fiscalité additionnelle afférente à la taxe d'habitation, au foncier bâti et au foncier non bâti qui seront récupérés par les Communes ;
- des reversements conventionnels de fiscalité effectués par les Communes de Guipry, Lieuron et Sixt-sur-Aff au profit de la Communauté.

Au cours de l'année 2003, le coût relatif au transfert de voies communales dans la voirie d'intérêt communautaire, déterminé par la Commission d'évaluation des charges et approuvé ensuite par les Conseils Municipaux, viendra en déduction de l'attribution de compensation.

Parallèlement, cette attribution de compensation sera augmentée du produit des rôles supplémentaires de taxe professionnelle se rapportant à l'année 2002.

Présentement, son montant revêt donc un caractère provisoire.

A l'issue de son exposé, le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition formulée par ladite Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport ci-joint établi par la Commission d'évaluation des transferts de charges qui prévoit le montant provisoire de l'attribution de compensation à verser aux Communes en 2003.
- prend note de la somme de 11.13 € allouée à la Commune de Saint-Ganton.

2- Travaux voirie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un problème d'assainissement des eaux pluviales aux villages de Beucel et La Houle, sachant que ces travaux peuvent entrer dans le cadre d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

Une proposition d'entreprise de l'ordre de est parvenue en mairie pour effectuer ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'effectuer ces travaux
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la Subvention "Amendes de Police" ainsi qu'à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ces travaux d'assainissement d'eaux pluviales.

3- Subvention Office Intercantonal des Sports :

Augmentation de la participation communale

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'augmentation de la participation communale versée à l'Office Intercantonal des Sports.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer la somme de 2,75 € par habitants en 2003 et 3,05 € en 2004 puis d'actualiser chaque année au coût de la vie jusqu'en 2007 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

4- Approbation du projet de zonage d'assainissement - demande de mise à l'enquête

Monsieur le Maire expose le projet de zonage qui résulte de l'étude menée par le Cabinet BICHA.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter ce projet de zonage et de le mettre à l'enquête publique conformément à l'article R. 123.11 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'arrêter le zonage proposé et de le mettre à l'enquête publique conformément à l'article R. 123-11 du Code de l'Urbanisme.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce zonage d'assainissement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 février 2003 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil trois, le vingt huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 février 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, Mme M-T. DANIEL, Mme M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, M. DUCLOYER., Mme M. TEMPLE

Excusé : R. BOUREL

Secrétaire : M. G. PROVOST

Ordre du jour :

- * *Contrat pour capture d'animaux errants*
- * *Convention pour entretien appareils de défense contre l'incendie*
- * *Désignation d'un commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif*
- * *Rapport d'étude de zonage*
- * *Préparation du Budget 2003*
- * *Questions diverses*

1- Contrat pour capture d'animaux errants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de service de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale, ramassage des cadavres d'animaux passé entre la commune de Saint-Ganton et la S.A. Chenil Service dont le siège d'exploitation est à « Cherville » 35650 LE RHEU est arrivé à son terme. Le montant de la prestation est de 305.00 € HT soit 364.78 € TTC

Après délibération, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour le renouvellement de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision, notamment le contrat à intervenir entre la commune et la S.A. Chenil Service pour une période d'un an renouvelable par période d'une année civile sans toutefois dépasser 3 années.

2- Convention pour entretien appareils de défense contre l'incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à la commune de s'assurer de la réalisation d'un contrôle annuel du réseau de défense incendie c'est à dire les poteaux et puisards d'incendie.

Monsieur le Maire présente la proposition de convention adressée par la SAUR France pour l'entretien des poteaux d'incendie et des puisards sur la commune.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier à SAUR France l'entretien des appareils de défense contre l'incendie et accepte les termes de la convention proposée,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision, notamment la convention à intervenir entre la commune et SAUR France.

3- Désignation d'un commissaire enquêteur

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la décision du Tribunal Administratif désignant Monsieur Claude ROUSSEL, Chef de section des TPE en retraite en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique relative à l'étude de zonage d'assainissement de la commune.

Il informe également le conseil du coût horaire de la permanence fixé à 38.10 € et leur signale que les dates et durées des permanences seront à proposer aux commissaires

4- Rapport d'étude de zonage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport final provisoire concernant l'étude de zonage d'assainissement établi par l'entreprise BICHA a été reçu en mairie et fait part d'une modification à prendre en compte sur le rapport final définitif. En effet, le village de Beaucel est prévu, sur le rapport provisoire, en assainissement collectif or le conseil municipal en avait délibéré autrement. Il est donc nécessaire de transmettre à l'entreprise BICHA les changements à prendre en compte, c'est à dire, Beaucel en assainissement autonome.

5- Préparation du Budget 2003

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la préparation du budget pour 2003 qui sera présenté au percepteur le jeudi 6 mars à 10 heures. Il énumère les principaux investissements à prévoir pour 2003 prenant en compte les travaux urgents pour la rénovation de l'église, la sono à la salle polyvalente, le columbarium, l'achat de terrains, les travaux de voirie et donne les explication nécessaires pour chaque compte d'imputation en fonctionnement.

6- Questions diverses

*** Epi Service**

Monsieur le Maire informe le conseil d'un problème d'essence au commerce. La discussion s'installe.

*** Achat de terrain**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de Monsieur René BAUDU, domicilié à "La Halatais" en Pipriac, souhaitant vendre à la commune les parcelles de terrain cadastrées ZI 5 d'une surface de 5940 m² et ZI 45 d'une surface de 2480 m², situées au lieu-dit "La Roche", lui appartenant.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation faite par le Service des Affaires Foncières et Domaniales de Rennes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à acheter les parcelles de terrain cadastrées ZI 5 d'une surface de 5940 m² et ZI 45 d'une surface de 2480 m², situées au lieu-dit "La Roche" appartenant à Monsieur et Madame BAUDU René, domiciliés à "La Halatais" en Pipriac,
- à négocier l'achat de ces parcelles pour un montant maximal de 1,83 € le mètre carré sur les parties constructibles.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2003 à 20 heures 30 min
--

L'an deux mil trois, le vingt six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 18 mars 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mme J. BOULAIS.

Ordre du jour :

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2002 et du Compte de Gestion correspondant,*
- *Affectation du résultat,*
- *Fixation du taux des taxes de contributions directes,*
- *Présentation et vote du Budget Primitif 2003,*
- *Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2002 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2002 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	135 368.87 €
Recettes	264 539.74 €
Excédent de fonctionnement	129 170.87 €

Section d'Investissement

Dépenses	109 264.46 €
Recettes	85 335.00 €
Déficit d'investissement	23 929.46 €

Excédent global de clôture	105 241.41 €
----------------------------	--------------

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2002 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2002 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2002.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2002 s'élevant à 129 170,87 € de la manière suivante :

- 86 769,86 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 42 401,01 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2002 s'établit comme suit :

à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 86 769,86 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2003

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2003 les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2002 (pour mémoire)	ANNEE 2003
* Taxe d'habitation	10,10 %	12,04 %
* Foncier bâti	7,11 %	8,48 %
* Foncier non bâti	21,69 %	25,86 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2003

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2003, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 254 692.41 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 164 819.38 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2003 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Questions diverses

*** Transfert à la commune du patrimoine de l'AFR suite à dissolution**

Mr le Maire expose que le bureau de l'association foncière a, dans sa délibération du 26 mars 2003, demandé sa dissolution et proposé que les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal et que les avoirs financiers de l'association foncière soient attribués à la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que les équipements de l'AFR soient incorporés dans le patrimoine communal, que les chemins d'exploitation deviennent chemins ruraux, et que les avoirs de l'association soient versés à la commune.

*** Annulation délibération en date du 15 novembre 2002**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération concernant l'achat de petit matériel et virement de crédit en date du 15 novembre 2002, reçu en Sous-Préfecture le 25 novembre 2002. Il indique que cette délibération est sans objet et qu'il est nécessaire de l'annuler.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'annulation de la délibération en date du 15 novembre 2002 concernant le virement de crédit pour l'achat de petit matériel, celle-ci étant sans objet.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 mai 2003 à 20 heures 30 min

L'an deux mil trois, le treize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 mai 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mrs F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs Y. LE BON DE LAPOINTE, M. DUCLOYER.

Excusés : Mr G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du jour :

- *Convention d'assistance pour le contrôle d'assainissement autonome,*
- *Délibération pour la gestion de l'office intercantonal des sports,*
- *Vote des subventions,*
- *Adoption de la résolution concernant le "TGV Bretagne - Pays de Loire",*
- *Acceptation de la redevance EDF d'occupation du domaine public 2003,*
- *Choix d'une entreprise pour la modernisation de la voirie,*
- *Choix d'un architecte pour les travaux du local technique,*
- *Choix d'un artisan pour les travaux de peinture à la mairie,*
- *Questions diverses.*

1 – Convention d'assistance pour le contrôle d'assainissement autonome

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'obligation pour les communes de prendre les initiatives nécessaires pour assurer le contrôle des installations d'assainissement autonome, la DDE n'assumant plus cette fonction, dès la fin de l'année 2003

Il présente deux propositions de convention d'assistance reçues du Pact Arim d'Ille et Vilaine - Rennes et de l'entreprise GEOuest, filiale des bureaux d'études AETEQ, BETAM et BICHA - Saint Germain sur Ille.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier le contrôle des installations d'assainissement autonome au Pact-Arim d'Ille et Vilaine – 22 rue Poullain Duparc 35000 RENNES,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance pour le contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement autonome à intervenir entre la commune de Saint-Ganton et le Pact-Arim d'Ille et Vilaine, représenté par son président ; ainsi que toutes autres pièces administratives et comptables en découlant.

2 – Délibération pour la gestion de l'office intercantonal des sports

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de Monsieur le Président de l'Office Intercantonal d'Animation Sportive des cantons de Pipriac et Maure de Bretagne concernant la modification des statuts associatifs en statut de syndicat mixte.

Il rappelle que la commune de Saint-Ganton, ainsi que les autres communes du canton continue de soutenir l'office en ayant accepté d'augmenter leur participation financière communale et souhaite continuer à encourager l'association.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme son soutien à l'association, notamment son soutien financier décidé le 20 décembre 2002,
- se prononce favorablement pour le maintien de l'Office en association,
- n'accepte pas la transformation de l'association en syndicat mixte.

3 –Vote des subventions

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes au titre de l'exercice 2003 :

• Collège "St-Joseph" de Pipriac	
- Séjour en Espagne – 2 élèves	88.42 €
- Séjour dans les Pyrénées – 1 élève	44.21 €
• Collège Privé "Le Cleu St-Joseph" de Redon	
- Voyage en Pologne	44.21 €
• ISSAT de Redon	
- Voyage au Québec - 1 élève	44.21 €
• Chambre des Métiers 35 – 1 élève	32.01 €
• Chambre des Métiers 22 – 1 élève	32.01 €
• Comice agricole (0.40€/habitant)	160.40 €
• Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine	336.84 €
• Chant' Amitié	60.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	96.08 €
• APAR Associations	117.39 €
• Comité des fêtes	117.39 €
• Gymn	117.39 €
• DU MAN	117.39 €
• Association Omnisport	419.23 €
• Société de chasse	83.85 € (+piégeage)
• APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	117.39 €
• Achat de livres pour la bibliothèque	503.08 €

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 2003 de 6 100 € au c/ 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

4 - Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2002-2003 Bureau A.P.E.L. Ecole Privée La Providence de Pipriac

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2002-2003 pour la somme de 2 000 €.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, une subvention au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2002-2003.

5 - Adoption de la résolution concernant le "TGV Bretagne - Pays de Loire",

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil d'une résolution concernant le "TGV Bretagne – Pays de la Loire" émise par le Président du Conseil Régional de Bretagne, appelant à se mobiliser pour un projet d'intérêt commun.

Il expose les différents points de ladite résolution, adoptée à l'unanimité par le conseil économique et social régional et le conseil régional et rappelle, qu'au plan national, celui-ci est classé parmi les cinq projets prioritaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la résolution concernant le "TGV Bretagne – Pays de la Loire".

6 - Acceptation de la redevance EDF d'occupation du domaine public 2003,

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-249 du 26 mars 2002 qui modifie la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

Il propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum.

Ce montant sera automatiquement revalorisé chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

7 - Choix d'une entreprise pour la modernisation de la voirie,

Monsieur René BOUREL, 1^{er} adjoint au maire, rappelle aux membres du conseil le besoin de modernisation de la voirie communale sur certain secteur et que cette opération est prévue au budget 2003.

Il soumet les propositions de deux entreprises reçues en mairie dans le cadre de cette modernisation de la voirie communale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition - solution de base - du Parc Départemental pour effectuer les travaux de modernisation de la voirie communale : VC 16, CR 105, CR 27 et accès Denis.
- décide d'accorder, à l'entreprise SCREG, une partie des travaux à effectuer sur la VC 19, à titre expérimental.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de ces décisions.

8 - Choix d'un architecte pour les travaux du local technique,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation et d'extension du local technique de la commune. Une demande de propositions d'honoraires a été effectuée auprès de plusieurs architectes dans le cadre de l'attribution de la maîtrise d'œuvre du projet. Seul deux d'entre eux ont proposé un devis : HAY Michel, Architecte – Redon et PHILOUZE Jacques, Architecte - Montfort sur Meu.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du local technique à l'architecte Jacques PHILOUZE – 7 rue de Hennau 35160 MONTFORT SUR MEU, la proposition d'honoraires étant établie sur la base de 8,5 % du montant des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

9 - Choix d'un artisan pour les travaux de peinture à la mairie,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des devis concernant la réalisation de travaux de peinture des ouvertures extérieures de la mairie ont été demandé à plusieurs artisans peintres, seul deux d'entre eux ont proposé un devis : Entreprise PLESSIS de Langon et Entreprise BOISARD de Saint-Just.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de peintures des ouvertures extérieures de la mairie à l'entreprise BOISARD – "La Chesnaie" 35550 SAINT-JUST, pour un montant de 435,42 € HT, soit 520,76 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

10 - Questions diverses.

*** Subvention amendes de police**

Au cours de sa réunion du 10 avril, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

Monsieur le Maire fait part que la commune de Saint-Ganton a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : - aménagement piétonnier à "Beaucel" pour une somme de 426,00 €,
- aménagement piétonnier à "La Houle" pour une somme de 852,00 €.

Il invite le conseil municipal, pour que l'octroi de cette subvention soit définitive, à délibérer sur la somme proposée ainsi que sur l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la somme globale de 1 278,00 € pour les travaux d'aménagement piétonnier pour les villages de "Beaucel" et "La Houle",
- charge Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais,
- l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

*** Modification de délibération (*choix du type d'assainissement dans les villages de Saint-Ganton*)**

Par délibération du 7 mars 2002, le conseil municipal a défini les types d'assainissement pour chaque village de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une administrée, ayant pris connaissance de la délibération, a remarqué un oubli concernant la liste des villages indiqués. Elle précise que le village de "Remdon" est manquant.

Il propose aux conseillers le rajout du village de Remdon dans la partie des villages dont l'assainissement sera individuel, ce village étant prévu, lors de la réunion du 7 mars 2002, sur la liste. Cet oubli résulte d'une erreur administrative.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le rajout du village de "Remdon" à la liste initialement défini lors de la réunion du 7 mars 2002.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mai 2003 à 20 heures 30 min

L'an deux mil trois, le vingt deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 19 mai 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mr F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Excusés : Y. LE BON DE LAPOINTE

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- *Information suite au courrier, reçu en mairie lundi 19 mai, de Mme Muriel MONNIER du commerce "Épi Service"*
- *Questions diverses.*

1 - Information suite au courrier, reçu en mairie lundi 19 mai, de Mme Muriel MONNIER du commerce "Épi Service"

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du conseil, du courrier, reçu en mairie lundi 19 mai de Madame Muriel MONNIER ayant pour objet sa cessation d'activité.
La discussion s'installe.

2 - Questions diverses.

**** Bail "Épi Service"***

Avant de présenter l'objet de la discussion, Monsieur le Maire demande à René BOUREL, 1^{er} adjoint, de sortir de la salle. Il présente aux membres du conseil municipal la candidature de Mademoiselle BOUREL Gwénola pour le commerce multiservice de Saint-Ganton.

La discussion s'installe. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de soumettre le commerce "Epi Service" à un bail d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à Mademoiselle Gwénola BOUREL, domiciliée au lieu-dit "Le Coin du Mur" à Saint-Ganton, à partir du 1^{er} juillet 2003.

Aux termes de ce bail, le loyer sera porté à 113.48 € Hors Taxes par mois à partir du 1^{er} juillet 2003. En cas de cessation d'activité, le bail commercial de la superette restera propriété de la commune de Saint-Ganton.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce bail et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

**** Assainissement - Recherche de Maître d'œuvre***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les étapes effectuées et celle à entreprendre pour la mise en place de l'assainissement autonome sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour lancer l'appel à candidature concernant la recherche de Maître d'œuvre.

**** Carte communale***

Monsieur le Maire informe les conseillers que le dossier concernant la carte communale est relancée. Suite au départ de Monsieur SIMON de la DDE, le dossier est repris par son remplaçant, Monsieur JOLY. Une réunion est prévue prochainement.

Compte rendu de la Commission BATIMENTS COMMUNAUX

Ordre du jour : Aménagement ou construction du bâtiment technique



La commission a proposé de conserver le bâtiment central qui est construit en parpaings et couvert en ardoise, de démolir les deux annexes couverts en tôles et de rénover le préau avec les mêmes matériaux (ardoises et bois).

Ayant un manque de surface pour pouvoir ramasser tout le matériel, la commission propose de construire, au dos du préau, sur une seule pente, avec deux grands portails ouvrant côté Est.

Cette rénovation doit tenir compte des couleurs et des matériaux de l'ensemble de la salle polyvalente.

Compte rendu de la Commission VOIRIE – AGRICULTURE

Ordre du jour : - Curage de fossés
- Modernisation voirie

La commission a émis différentes idées concernant :

☞ Le curage de fossés

La commission propose le curage de fossés pour les routes des villages suivants :

- le village de "Brubet", route de la "Tremblais". L'eau traverse la voie communale venant du milieu du village ;
- le village de "La Vionnais", route allant aux "Forges" ;
- le village de "La Manchonnais", route allant au ruisseau ;
- deux ponts sur la route de Belle-Perche ;
- le village du Souchais (peu de pente).

☞ La modernisation de la voirie communale :

Quelques membres de la commission s'interrogent sur le besoin de continuer de goudronner les chemins de pierres.

Ils proposent la réfection de : - la route de Gominé à la Vionnais – VC 19

- deux servitudes à Beaucel CR 27 (Godet)

CR 77 (Denis - Valentin)

☞ Questions diverses

Les membres de la commission ont abordé les points suivants :

- La signalisation du panneau (45) à la Belle-Alouette,
- Un plan communal sur la place de l'Église,
- Le problème de chardons le long des routes, surtout sur les voies départementales.

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE INSTAURÉE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE LA T.P.U.

Après avoir examiné les cinq simulations réalisées conformément à la délibération du 6 Décembre 2002, le Conseil Communautaire décide :

1° - d'instaurer une dotation de solidarité communautaire à compter du 1^{er} Janvier 2003, date d'entrée en vigueur du régime de la taxe professionnelle unique adopté le 12 Juin 2002.

2° - de fixer son montant à 130 000 € pour l'année 2003 puis d'inscrire cette somme à l'article 73 962 du budget primitif de l'exercice 2003.

3° - de retenir, après vote au scrutin secret, les critères suivants pour la répartition de la dotation précitée entre les Communes.

- Population : 30 %
- Superficie de la Commune (ce critère a pour objectif de tenir compte des charges de voirie) : 20 %
- Inverse du potentiel fiscal : 40 %
- Augmentation des bases de taxe professionnelle : 10 %

4° - de préciser que la somme revenant à chaque Commune sera arrêtée au moment du vote du budget primitif annuel.

OBJET : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC AU SMICTOM DU NORD DE L'ARRONDISSEMENT DE REDON POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS ASSIMILES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.

Le Président :

1° - rappelle que par délibération en date du 11 Avril 2002, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour exercer la compétence relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac.

2° - fait savoir que :

- a) les neuf Communes Membres de la Communauté ont décidé de lui transférer la compétence précitée.

b) l'arrêté préfectoral du 18 Juin 2002 a validé ce transfert de compétence.

Ensuite, il souligne qu'il est stipulé à l'article 2 de cet arrêté préfectoral :

- qu'en application des dispositions de l'article L 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Canton de Pipriac devient membre à part entière, aux lieu et place de ses Communes adhérentes, du Syndicat Mixte de réalisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon.

- que la Communauté sera représentée au Comité du SMICTOM par des Délégués, en nombre égal à celui dont disposaient les Communes isolément, et élus suivant les règles prévues à l'article L 5211- 7 du C.G.C.T. et conformément à l'article L 5711-1 complété par l'article 22 de la loi du 27 Février 2002

3) précise que huit Communes sur les neuf qui constituent la Communauté sont adhérentes au SMICTOM. Aussi, il convient de solliciter l'adhésion de la Communauté pour les neuf Communes qui la composent.

A l'issue de son exposé, il invite l'Assemblée à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes à ce Syndicat Mixte dans les conditions prévues à l'article L 5214 - 27 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour l'ensemble des Communes situées sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire demande l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac, composée des Communes de Bruc-sur-Aff, Guipry, Lieuron, Lohéac, Pipriac, St Ganton, St Just, St Malo-de-Phily et Sixt-sur-Aff, au SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon pour l'exercice sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} Janvier 2003, de la compétence relative à :

- l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés prévue par les dispositions de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, article 17, chapitre II, paragraphe 5.

- la collecte et le traitement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC.

- l'étude, la réalisation, le fonctionnement ou la délégation de l'exploitation des déchetteries destinées à recevoir uniquement des produits dits « déchets ordinaires » qui seront déposés par les usagers résidant sur le territoire communautaire.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU COMITÉ DU SMICTOM DU NORD DE L'ARRONDISSEMENT DE REDON.

Conformément aux dispositions des statuts du SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de REDON, modifiés par l'arrêté préfectoral en date du 31 Janvier 2003, le Président invite l'Assemblée à élire au scrutin secret et à la majorité absolue : 12 Délégués titulaires et 12 Délégués suppléants chargés de représenter la Communauté de Communes au Comité du Syndicat Mixte précité.

Ont été élus en qualité de titulaires :

Mme GARNIER Madeleine (ST MALO-de-PHILY)
MM. AMOSSÉ Gilbert (LIEURON)
BOULAIS Bernard (GUIPRY)
GEFFLOT Bernard (ST GANTON)
JANVIER Louis (GUIPRY)
LEVIEIL Pierre (SIXT-SUR-AFF)
PERRAULT Jean-Claude (PIPRIAC)
PEUZE Pierre (PIPRIAC)
PREVERT Gérard (ST JUST)
RAZÉ Marc (BRUC-SUR-AFF)
RONDOUIN Jean-Pierre (LOHEAC)
TEXIER Yannick (SIXT-SUR-AFF)

En qualité de Délégués suppléants :

Mme BRAULT Marie-Claire (ST MALO-DE-PHILY)
Mme COLAS Marie-Paule (GUIPRY)
Mme RENAUD Marie-Thérèse (ST JUST)
MM. BERTIN Christophe (PIPRIAC)
BOUREL René (ST GANTON)
GICQUEL Jérôme (GUIPRY)
GLO André (LOHEAC)
JOLIVET François (LIEURON)
LEBLANC Jean-Pierre (BRUC-SUR-AFF)
LEVESQUE Georges (PIPRIAC)
MIGAUD Gilbert (SIXT-SUR-AFF)
URVOY André (SIXT-SUR-AFF)

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.

Le Conseil Communautaire désigne Messieurs AMOSSE, JANVIER, PINSON, PREVERT et TEXIER pour participer aux travaux préparatoires à la création d'un Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre concernant le Pays de Redon sera défini prochainement par Madame la Préfète de la Région de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine.

**OBJET : EMPLOI DU TEMPS ANNUEL DES AGENTS AFFECTES AU CHANTIER
D'INSERTION PROFESSIONNELLE.**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de faire exécuter par les Agents affectés au chantier d'insertion professionnelle les tâches relatives à l'entretien du patrimoine de la Communauté, à raison de 10 journées par an.

Ensuite, il répartit les 190 jours restant au prorata de la population de chacune des Communes du Canton de PIPRIAC. Les Agents susvisés seront mis à leur disposition pour réaliser des travaux de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Afin d'exprimer leur solidarité à l'égard des Communes de SAINT GANTON et LIEURON, les Elus de PIPRIAC et GUIPRY consentent une réduction de deux jours de la durée d'intervention du chantier sur leur territoire. Cette mesure très appréciée par les deux premières Collectivités permet de porter à 10 jours par an leur quote-part qui ressort respectivement à sept et neuf jours.

. BRUC-SUR-AFF :	12 jours
. GUIPRY :	46 jours
. LIEURON :	10 jours
. LOHEAC :	10 jours
. PIPRIAC :	45 jours
. ST GANTON :	10 jours
. ST JUST :	15 jours
. ST MALO-de-PHILY :	11 jours
. SIXT-SUR-AFF :	31 jours

TOTAL : 190 jours



LES CONSÉQUENCES DU TRANSFERT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Depuis le 1^{er} janvier 2003, tout le produit de la taxe professionnelle revient à la communauté de commune et prend le nom de Taxe Professionnelle Unique (TPU).

En revanche, elle ne perçoit plus la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et foncière non bâti. Les contribuables ne verront donc plus apparaître, sur leurs avis d'imposition, la ligne concernant l'inter-communalité.

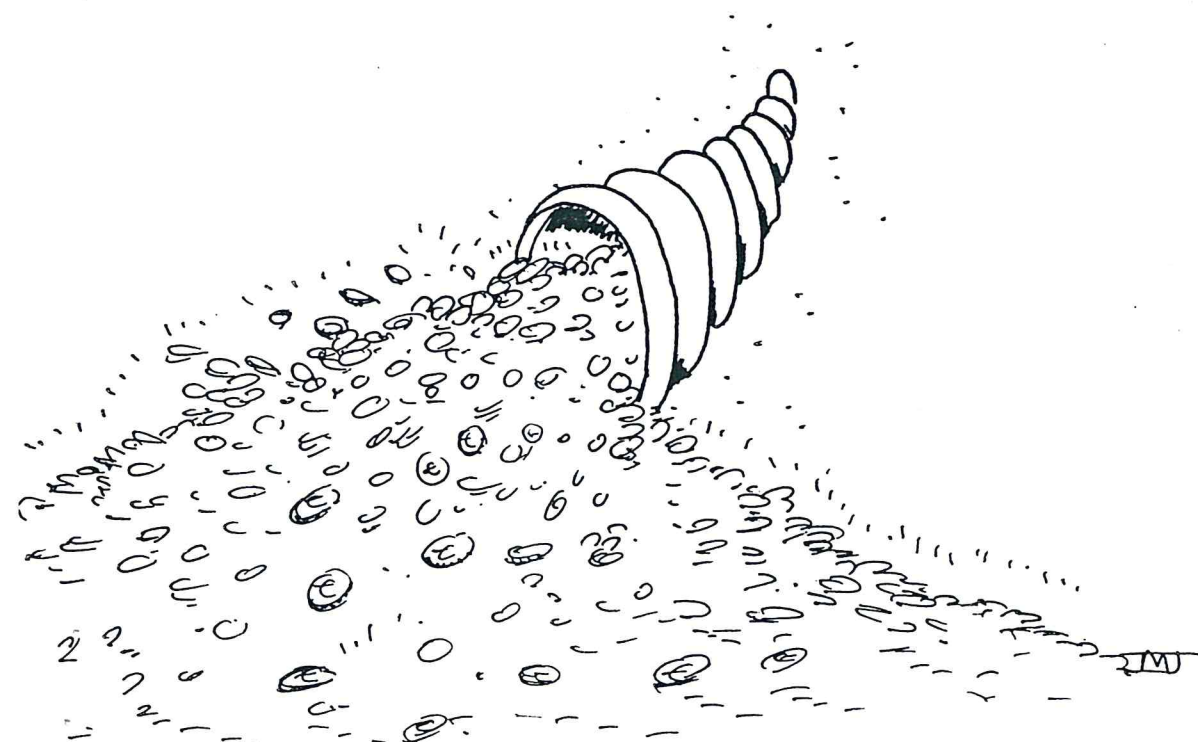
D'autre part, les taux applicables par la communauté de commune en 2002 viennent s'ajouter à ceux appliqués l'année précédente par la commune. Le calcul fait apparaître un coefficient multiplicateur qui permet de déterminer les nouveaux taux applicables par la commune en 2003.

Les contribuables verront donc augmenter les taux des taxes mais pas pour autant le montant à payer :

		2002		2003	
Base nette d'imposition		900		900	
		Taux		Taux	
Commune	Taxe Habitation	10,10 %	90,90 €	12,04 %	108,36 €
	Taxe Foncière Bâti	7,11 %	63,99 €	8,48 %	76,32 €
	Taxe Foncière Non Bâti	21,69 %	195,21 €	25,86 %	232,74 €
			350,10 €		417,42 €
Inter-communalité	Taxe Habitation	1,37 %	12,33 €		
	Taxe Foncière Bâti	1,77 %	15,93 €		
	Taxe Foncière Non Bâti	5,37 %	48,33 €		
			76,59 €		
TOTAL			426,69 €		417,42 €

En reprenant un cas fictif, ce tableau récapitule les taux et les montants des taxes appliqués en 2002 et ceux applicables en 2003.

Ce cas est général et ne fait pas apparaître tous les cas de figure concernant la situation de famille, les abattements... il permet uniquement de démontrer que les taux augmentent mais pas forcément le montant indiqué sur l'avis d'imposition.



ENSEMBLE PAROISSIAL SAINT AMAND
Horaires des MESSSES du 03/05/2003 au 02/11/2003

DATES	Pipriac	Bruc	Lieuron	Lohéac	St Ganton	St Just	Sixt	Eq. Lit.
28 - 29 juin	11h00		19h00	9h30		11h00	9h30	Pipriac 1
5 - 6 juillet	11h00	19h00	9h30			9h30	11h00	St Just 1
12-13 juillet	11h00	11h00			9h30	19h00	9h30	Bruc 1
19 -20-juillet	11h00	9h30	9h30	19h00			11h00	Sixt 2
26 - 27 juillet	9h30			9h30		19h00	11h00 Ste Anne	Comité S Anne
2 - 3 août	11h00	19h00	11h00		9h30		9h30	St Ganton
9 - 10 août	11h00		19h00	9h30		11h00	9h30	Pipriac 2
14 - 15 août	9h30	10h30 ND du Busson				9h30	19h00	Bruc 2
16 - 17 août	11h00		19h00	9h30	9h30		11h00	Sixt 3
23 - 24 août	11h00	9h30	11h00			19h00	9h30	St Just 2
30 - 31 août	11h00	19h00		9h30		9h30	11h00	Pipriac 3
6 - 7 septembre	11h00		19h00	11h00	11h00		9h30	Sixt 4
13 - 14 septembre	9h30	19h00	15h00 ND 7 Douleurs				11h00	Lieuron
20 - 21 septembre	11h00	11h00		9h30		19h00	9h30	Lohéac
27 - 28 septembre	11h00	19h00	9h30		9h30		11h00 Catéchistes	Pipriac 4
4 - 5 octobre	11h00		9h30	19h00		11h Choralè	9h30	Sixt 5
11 - 12 octobre	11h00	9h30	19h00			9h30	11h00	St Just 2
18 - 19 octobre	11h00	19h00	11h00		9h30		9h30	Bruc 1
25 - 26 octobre	11h00	9h30		9h30		19h00	11h00	Pipriac
1 ^{er} novembre	11h/15h	15h00	9h30/15h	11h/15h	15h00	9h30/15h	11h/15h	
2 novembre	11h00			9h30		11h00	9h30	

ATTENTION : La messe du dimanche 7 septembre, à Saint-Ganton, aura lieu à 11 h 00 au lieu de 9 h 30.

La Communauté Chrétienne Locale de Saint-Ganton a été heureuse d'accueillir le dimanche 27 avril 2003 les membres de la Chorale de la Paroisse Saint-Amand ainsi que les personnes handicapées et les hospitaliers de la zone à leur retour de Lourdes.

Lors de l'Eucharistie de ce dimanche, deux petites filles, Océane et Marine, ont été baptisées et quelques hospitaliers ont donné leur témoignage sur ce pèlerinage.

Après la cérémonie, tous se sont retrouvés en grand nombre au verre de l'amitié servi à la salle polyvalente.

La CCL de Saint-Ganton.

CLASSES 3

La fête des classes 3 a eu lieu le samedi 5 avril. Comme la tradition le veut, ce sont les 20 ans qui ont parcouru les villages pour inviter les personnes de "la classe".

Après la photo-souvenir, tout le monde s'est retrouvé à la salle de la Belle-Alouette autour d'un repas préparé pour l'occasion par Sylvie de "La Crémaillère".

Nous comptons parmi nous Romain BOUCHARD et Quentin BRIAND âgés de quelques mois, et nos doyens de la journée Denise DENIEL, Auguste LEROUX et Bernard TIGER. Pour ne pas dévoiler leur âge, on précisera juste qu'ils ont 90 ans de plus que les plus jeunes...

La bonne ambiance s'est installée toute au long de la journée qui s'est achevée par une soirée dansante.



FOYER DES JEUNES

Le 6 avril dernier, l'association du foyer a procédé à son assemblée générale. Un nouveau bureau a été constitué pour continuer dans le même élan de dynamisme.

Présidente :	Gwénola BOUREL
Vice-Président :	Guillaume BOUREL
Trésorier :	Jean-Louis BEAUJAYS
Secrétaire :	Patricia BOULAJIS
Membres :	Ludovic DUCLOYER, Olivier HUET, Karine LESAGE.

Le foyer propose régulièrement des activités aux jeunes de la commune, adhérents ou non-adhérents du foyer. Pour ce début d'année 2003, nous nous sommes retrouvés pour :

La galette des rois - le 4 janvier 2003

Soirée Space Laser - le 18 janvier 2003

Sortie patinoire - le 22 février 2003

Le journal du foyer - mai 2003

Les personnes intéressées peuvent encore nous rejoindre.

Contact : Patricia Boulais 02.99.08.63.31

Les prochaines activités :

22 juin 2003 : vide-grenier

Vous êtes, encore une fois, tous bien placés pour en connaître le résultat. Nous espérons, lors de la rédaction de cet article, toujours un peu plus de réussite pour ce vide-grenier.

septembre : sortie Adventure Park

Informations aux adhérents et futurs adhérents :

La parabole de la salle détente et l'imprimante de la salle informatique sont réparées...

Nous sommes ouverts à toute autre proposition.

En attendant nous vous souhaitons de bonnes vacances.

COMMENT VA NOTRE "ETERNELLE JEUNESSE" ?

Depuis sa création en Décembre 1995, l'année 1996 voyait ses premiers adhérents au nombre de 56. En ce mois de Mai 2003, nous comptons 64 cartes placées.

Bien sûr, nous avons connu des départs irrémédiables (qui, s'ils ne sont plus comptés dans notre effectif, restent toujours présents dans notre pensée) et d'autres, momentanés, pour cause de santé précaire ou convenances personnelles.

Nous existons, toujours, avec des projets de distractions, pour le second semestre 2003, qui seront mis au point lors de notre prochaine réunion de Comité du Jeudi 12 Juin :

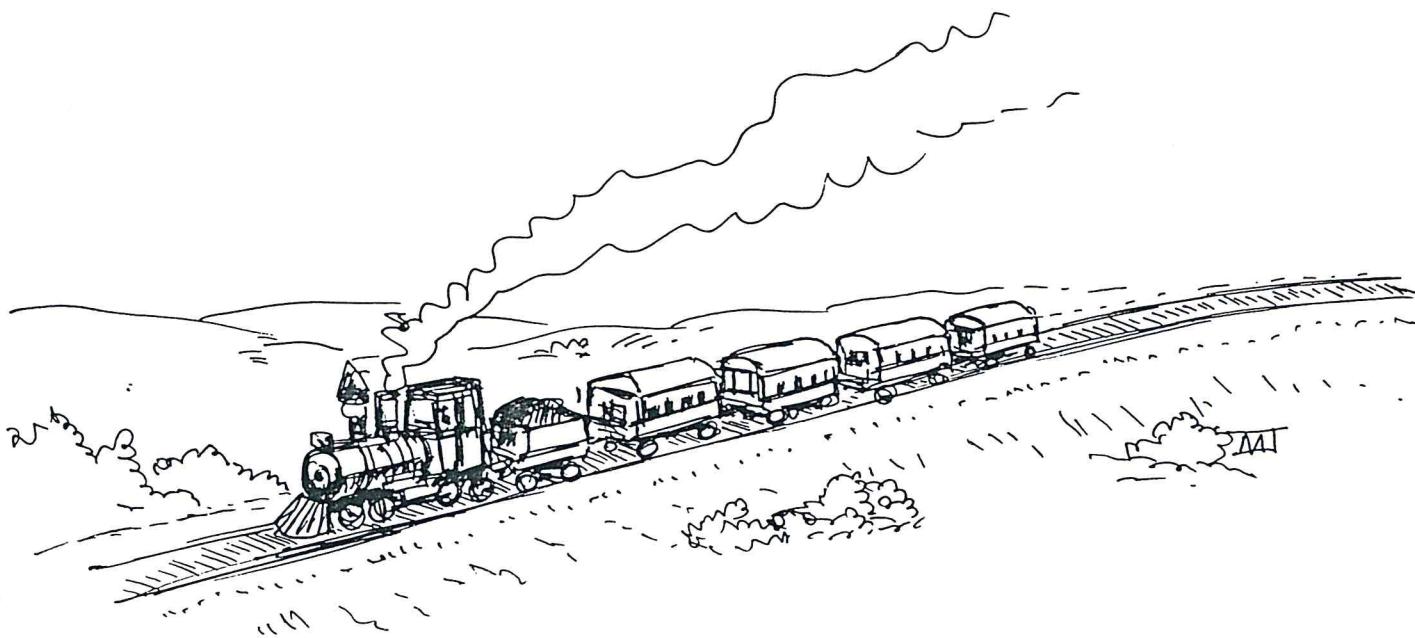
- pique-nique traditionnel de rentrée en Septembre,
- soirée-cabaret en Novembre (le thème n'est pas encore retenu),
- repas de fin d'année, dont le lieu - à l'heure où nous mettons sous presse - n'est pas encore définitivement fixé, mais pourrait nous réserver une excellente journée de Décembre, comme nous les aimons.

Avant tout cela, le VENDREDI 20 JUIN, nous partons pour une journée complète en Bocage Vendéen avec balade à bord du " Chemin de fer de Vendée" pour la découverte du pays de la Sèvre Nantaise, puis déjeuner à bord d'une voiture de l'Orient-Express dans un décor de bronzes et de boiseries Belle Epoque ; nous continuerons par la visite du Logis de la Chabotterie lié à l'Histoire des guerres de Vendée et, après un dîner au Restaurant de l'Oie, ce sera la Cinéscène 2003 du PUY DU FOU. Une journée, assurément bien remplie qui, nous l'espérons, laissera de bons souvenirs aux 37 participants.

Nous reprendrons, à la rentrée, nos travaux manuels avec des idées nouvelles de décoration - Avis aux " doigts de fées" !

La Secrétaire,

Marie-Pierre BOURHIS



A.O. SAINT GANTON

Après la descente de l'année dernière, l'équipe première avait à cœur de retrouver le parfum de la deuxième division. Malgré l'arrivée de nouveaux joueurs, le retour d'anciens joueurs et surtout la présence bénéfique à la tête de l'équipe d'un coach, Bruno HERVE, l'équipe est restée aux portes de l'échelon supérieur en se classant donc troisième du groupe derrière Guignen et Saint-Séglin.

Malgré un effectif de 33 licenciés, l'équipe réserve n'a pas été en mesure de jouer la totalité de ces matches. Toutefois, elle a réussi une bonne fin de saison grâce à une motivation restée intacte. Elle termine à la dixième place.

Cette saison a été marquée par la mise en place d'équipes jeunes en catégorie « débutants » et « poussins ». Grâce à l'encadrement assuré par Guillaume Bourel, Jean-Louis Beaujais et Lionel Costard, les jeunes pousses ont pu exprimer leur talent et leur joie de vivre sur les différents terrains des alentours. Il faut noter qu'une association « L'entente de corbinières » va voir le jour et va regrouper les jeunes de Saint Ganton, Langon et Sainte-Anne.

Pour clôturer la saison, l'assemblée générale ordinaire s'est tenue le samedi 17 mai 2003. Ainsi, certains objectifs ont été fixés notamment l'accession de l'équipe première au niveau supérieur.

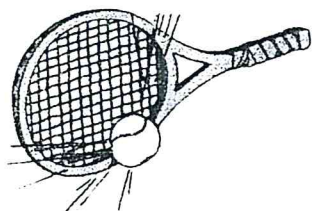
Enfin, les personnes en présence ont pu procéder à l'élection du nouveau bureau.

Le nouveau bureau se compose :

Président	Loïc POULAIN
Vice-président	Guillaume BOUREL
Trésorier	Yannick TEMPLE
Secrétaire	Alexandre HOUIZOT
Membres :	
	Louis LEROUX
	Armel GUIBERT
	Mickaël LEBEAU
	Jean-Pierre PORCHER
	Sylvain GUERIF

Le bureau tient à remercier Bruno HERVE pour son travail et sa présence durant la saison.

Deux dates sont d'ores et déjà à retenir, le tournoi licenciés qui se déroulera le dimanche 15 juin 2003 et le tournoi corporatif, le dimanche 20 juillet 2003.



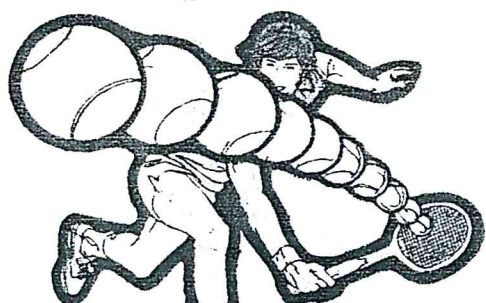
TENNIS CLUB

C'est pour la deuxième année consécutive que les membres essayent de redonner une nouvelle vie à l'association.

C'est chose faite !

Malgré le nombre restreint de personnes au sein du bureau, le Tennis Club compte aujourd'hui une trentaine de licenciés mixtes et de tout âge.

Cette année, l'association a relancé le tournoi de tennis où une vingtaine de joueurs s'affrontent depuis la mi-mai malgré les intempéries.



La finale et les derniers matchs à disputer se dérouleront le week-end du 28 et 29 juin 2003.

Toute personne souhaitant prendre une carte d'adhésion au Club peut s'adresser auprès de Patricia BOULAIS au 02.99.08.63.31. L'adhésion s'élève à 8 €

Composition du bureau :

- Présidente : BOULAIS Patricia
- Trésorière : BOULAIS Hélène
- Secrétaire : BOUREL Gwënola

L'association est en possession d'une seule clé du terrain sur le nombre en service, nous souhaitons par conséquent récupérer les autres pour faire une mise au point. S'adresser à Patricia Boulais.

Merci

Comité des Fêtes

L'assemblée générale s'est déroulée le dimanche 23 mars dernier à la salle polyvalente. Le nouveau bureau, presque inchangé, est le suivant :

Présidente : Marylène BELLAMY
Vice-Président : André HUET
Secrétaire : Robert TIGER
Secrétaire-Adjoint : Gérard PROVOST
Trésorier : Jean-Yves BOULAIS
Trésorier-Adjoint : René BOUREL
Membres : Maurice BELLAMY,
Jacqueline BOULAIS,
Maurice HUET.

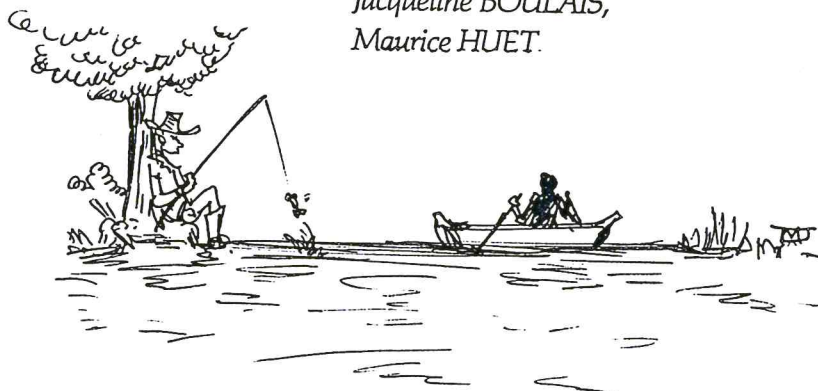
Date à retenir :

Concours de Pêche

Dimanche 6 juillet 2003
Étang de Belle-Perche

Programme

☛ 2 concours de pêche
8 h 30 - 12 h 8 €
14 h 30 - 18 h 4 €
journée 11 €
☛ 1 concours de palets
à partir de 14 h 30 4 €
par équipe



Bonnes vacances.

La dynamique

Nous arrivons à la fin de la saison 2002/2003, les vacances approchent...

Les cours reprendront courant septembre 2003 (la date de reprise sera communiquée ultérieurement). Pour l'inscription, il vous suffit de vous munir d'un certificat médical (obligatoire).

Les cours ont lieu les mercredis de 20 h 40 à 21 h 40 à la salle polyvalente. Ils sont assurés par Lysiane MANTALECHETTA, animatrice de l'Education Physique dans le monde moderne (EPMM).

Au programme : échauffement (style fitness), musculation, stretching, relaxation. Le tout en musique avec une ambiance conviviale, jeune et dynamique

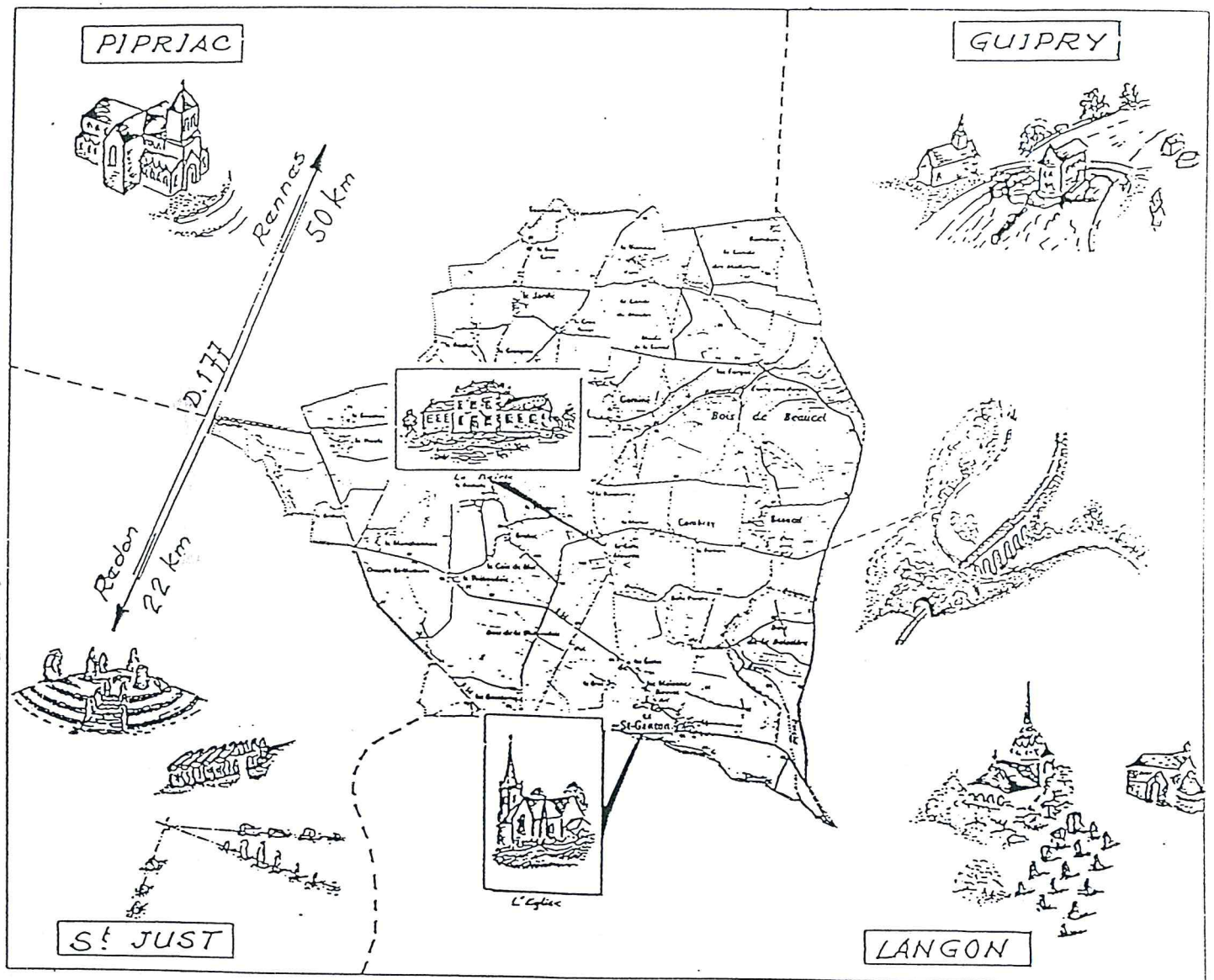
Pour tout renseignement :

Elisabeth DENIS : 02.99.08.62.33

Jacqueline BOULAIS : 02.99.08.73.52

Bonnes vacances.

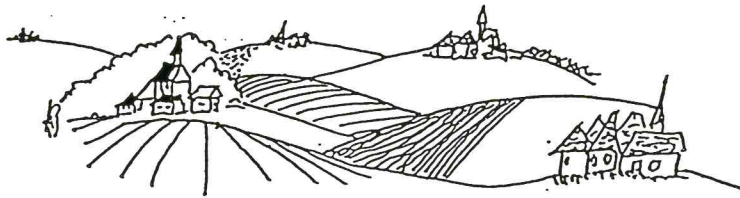
Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)



A.P.A.R.



THEATRE

Après une année d'interruption, la troupe de La Belle Alouette s'est produite à nouveau dans une comédie qui semble avoir été appréciée de tous : « *Dites- le avec des flirts !* »

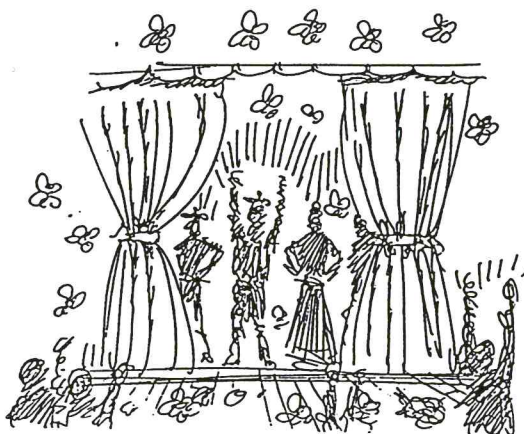
Une représentation a été donnée à la maison de retraite de Pipriac le dimanche 30 mars pour le plus grand plaisir des résidents.

Dimanche 1^o juin, le groupe a participé au projet qui mobilisait l'équipe d'animation de Ker-Joseph depuis plusieurs mois : la mise en scène des histoires de vie des résidents à partir d'un recueil édité l'an dernier : « *Paroles de vie, envie de paroles* »

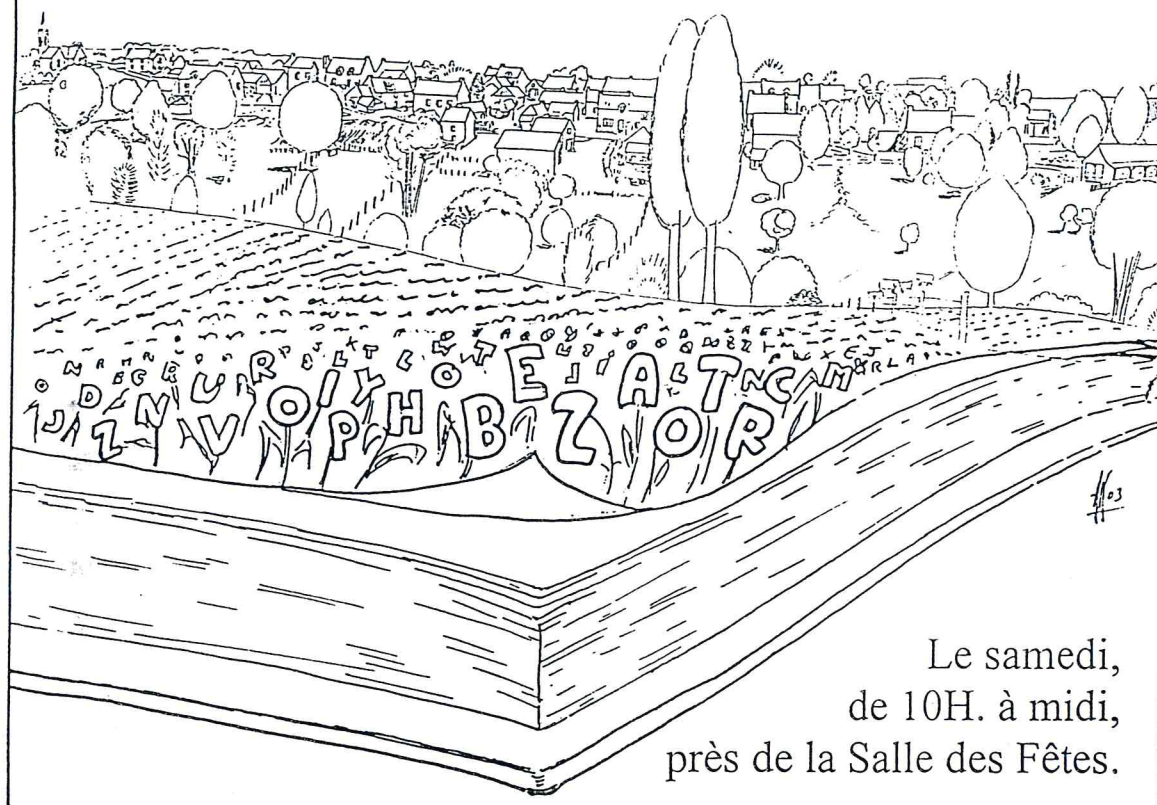
Nous avons interprété et mis en scène les souvenirs de Madame Bernadette Gefflot des Forges. Ce fut un grand plaisir de préparer cette rencontre avec elle!

Nous pensons à l'année prochaine : quelques personnes se documentent afin de vous proposer un nouveau spectacle !!

Pour la troupe, Thérèse Tiger.



Bibliothèque De Saint-Ganton



Le samedi,
de 10H. à midi,
près de la Salle des Fêtes.

En "chapeau" à cet article, nous tenons à vous faire connaître ce beau dessin, que nous utiliserons souvent pour accompagner nos informations. C'est André BOUREL, que nous remercions vivement, qui nous en a fait cadeau.

Les bénévoles sont toujours à votre disposition le SAMEDI de 10 h. à 12 heures. N'hésitez pas à venir nous voir pour entreprendre ces merveilleux voyages qu'offre la lecture.

En Octobre, pour "LIRE EN FETE", nous allons cette année encore réunir nos idées avec nos amis (es) de SAINT-JUST et de PIPRIAC, pour des animations saluant le plaisir de lire. Nous vous en informerons.

Bonnes vacances à toutes et tous ... avec des livres !

Pour l'équipe des bénévoles,

Marie-Pierre BOURHIS

DE VILLAGE EN VILLAGE ...

... LES MOULINS DE St-GANTON

4^{ème} partie

1 - Lé SIENS dé COMMUNES VAILLESINES

Le territoire étudié, est celui de l'actuel canton : Pipriac, St-Ganton, St-Just, Sixt/Aff, Bruc/Aff, Lieuron, Lohéac, St Malo de Phily et Guipry.

Langon est ajouté, en tant que commune voisine.

Renac est le point de confluence du **Canut Sud** dans la Vilaine, non loin du marais de Gannedel. Ce ruisseau prend sa source à la Thébaudais et comportait en Pipriac *le moulin à eau du Châtel*, en Bruc celui de **Bossac**, en St-Just ceux du **Val** et de **Bas** et en Renac, le moulin de **St-Julien**.

Pour mesurer la forte densité des moulins, nous avons deux outils qui attestent leur présence : la carte de **Cassini** dessinée en 1786 et le cadastre **napoléonien** dressé à St-Ganton en 1831.

Entre ces deux dates, la **nuît du 4 août 1789** (abolition des privilèges) est un fait majeur. Les moulins deviennent biens communaux puis sont vendus comme biens nationaux. Leur état est parfois précaire. En l'an 4 (1796), les moulins à vent de **Cojoux** et de la **Jumelière** sont en

« mauvais état » (ADIV-1Q414). A Pipriac, le moulin de la **Grande Lande** « n'a plus de meules » (ADIV-1Q390). Si la durée de vie d'un moulin est difficile à évaluer, il est possible de mesurer leur activité sur ce demi-siècle.

En St-Ganton, le moulin à vent de la **Tombe** et le moulin à eau des **Forges** sont présents sur ces deux relevés. En St-Just, il semble que le moulin à vent de la **Jumelière** (non loin du village de la Porte) présent sur la carte de Cassini, ne soit plus en activité vers 1831.

Sur cette même commune, en 1847 une enquête est ouverte pour le projet de construction d'un moulin à eau, sur le ruisseau de la Gréhandais au lieu-dit la Vallée. En 1850, le pétitionnaire renonce à son projet (ADIV - 7 S 50).

Le moulin à eau du **Châtel** en Pipriac n'est plus en activité en 1831.

En Guipry, le moulin des **Bruyères** a été construit en 1866 près d'un moulin ruiné et a arrêté son activité en 1954 (*Pierre LEBRETON - Histoire de Guipry*).

2 - L'ILE d'OUESSANT

Cette île très austère au premier abord, devient attirante si nous l'observons mieux : sa population organisée et active

(notamment les femmes), son histoire, sa végétation rase, ses phares, les colères de l'océan, ... et le petit moulin de **Karaes**.

3 - MOULINS ET CONFLITS

Si les moulins à vent ont connu assez peu de tracasserie administrative, il en n'a pas été de même pour les moulins à eau.

Un très court extrait des remontrances du Parlement de Bretagne nous en donne la teneur (*association Parchemin*).

Pour ceux que nous connaissons, le moulin de **Bossac** en Bruc (lieu d'origine de la baronnie qui après *les guerres de Succession* vint s'établir à la Thébaudais) situé sur le ruisseau du Canut, a connu tout au long du dix-neuvième siècle une série

de plaintes et procès : 1809-1810, 1835, 1839-1840, 1882, 1895 (ADIV - 7 S 09 et 76). Pour assurer l'activité de pêche, le propriétaire de l'étang, relevait la digue. En conséquence, les prairies des propriétaires riverains étaient inondées et ne produisaient plus de foin en quantité suffisante.

Le moulin du **Pont** en Pipriac, sur le ruisseau du Combs (voir article précédent) a connu aussi des conflits, pour des raisons similaires (ADIV - 7 S 70 et 185).

Lé siens dé communes vailleziènes

	population en 1831	surface communale en ha	Moulins à vent		Moulins à eau		
			lieu	activité	lieu	quintaux blé moulu/an en 1909	moteur en 1909
St-Ganton	487	1308	de la Tombe	arrêt vers 1934	des Forges	3900	vapeur et eau
Pipriac	2845	4792	des Fraux Grande Lande du Tertre des Grées Sicard de la Bosse la Moissonnais la Cherplais		du Pont du Châtel Alain	4000 790	vapeur et eau vapeur et eau
Bruc/Aff	1124	2065	d'Antrais du Bois Hulin du Bois Orhan de la Picrière		de Cassoué de Bossac	2040 2600	eau vapeur et eau
Sixt/Aff	1951	4250	de Pommery la Chataigneraie		de la Perrière de Sixt de la Gacilly		
St-Just	1240	2730	du Bot (la Forgerais) de Cojoux de Cojoux de la Jumelière		d'Abas d'Ahaut (du Val) de la Jumelière	1750 3000	eau vapeur et eau
Guipry	3212	4829	de Trécession des Rivières de Godier de Baron de Ste-Marie des Bruyères	fin activité 1948 démoli en 1919 arrêt fin XIX° 1866 - 1954	de Tréfineuc des Rivières de Gravot de Baron du Port	4600 5300 16980	vapeur et eau vapeur et eau eau
Lohéac	414	516	de St-Germain la Butte pointue	ruiné en 1831			
Lieuron	663	1672	du Bas				
St Malo de Phily	826	1810			de la Richardière d'Eval		
Langon	1655	3506	de la Couarde de Langon de Tréo		Montenac Blorset	1970	vapeur et eau
Renac	1363	2522	de Brossay Bunard de Trobert		de St-Julien	1280	vapeur et eau

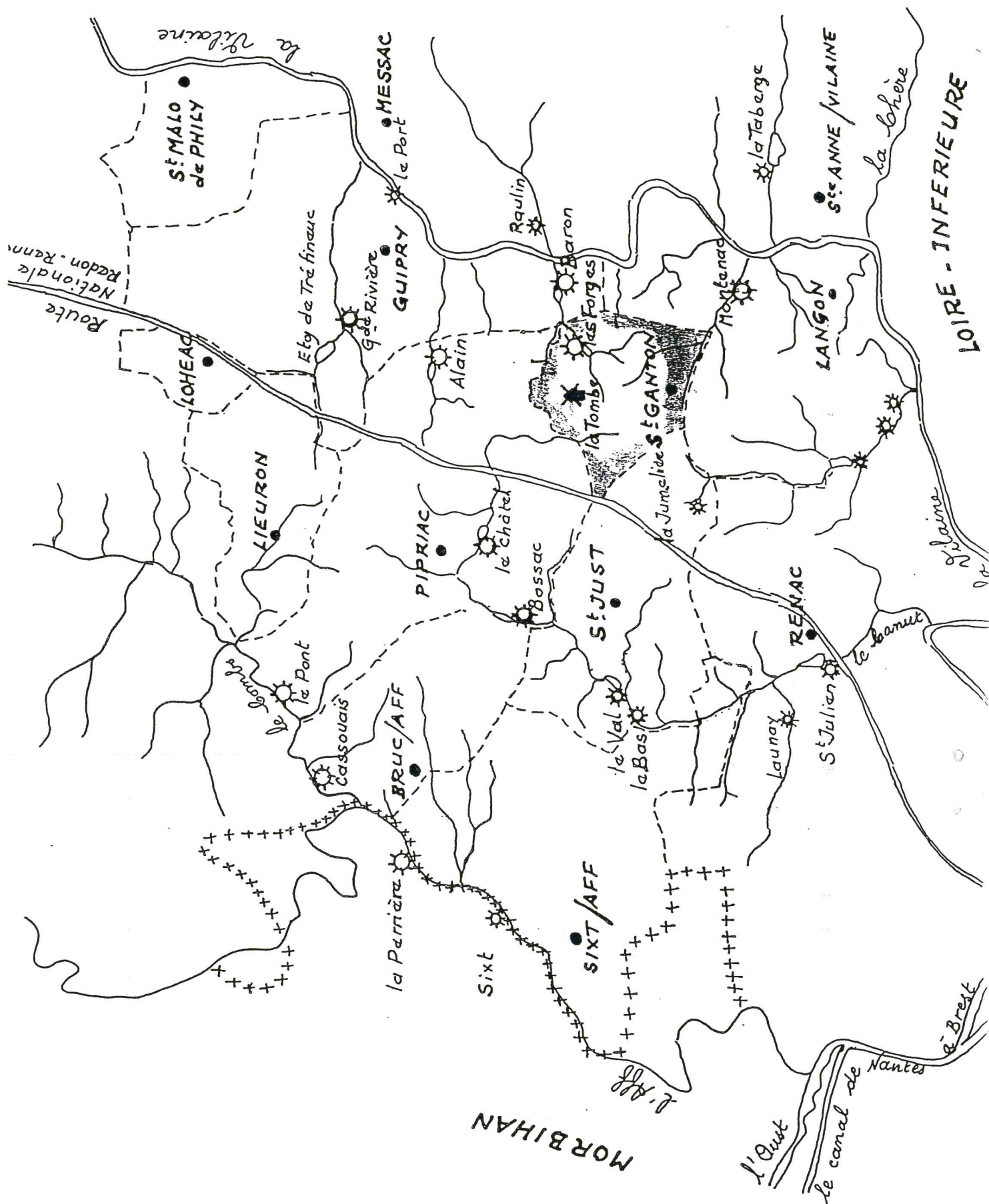
Sources :

INDICATEUR HISTORIQUE département I. et V. pour la population - A.D.I.V. Décembre 1981

MOULINS de BRETAGNE - Maurice CHASSAIN - éditions Keltia Graphic 1995

LES MOULINS de GUIPRY : Histoire de GUIPRY par Pierre LEBRETON - édité G.C.B.P.V. 1995

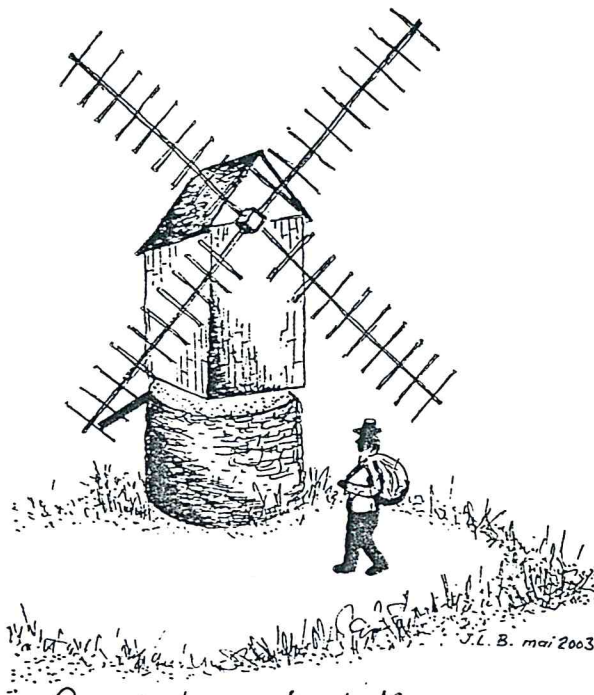
ADIV 7S 262 : ETAT DES MOULINS A EAU 1901 ; 1909 ; 1913 - PONTS et CHAUSSEES Sce hydraul.



EMPLACEMENT des MOULINS à EAU

Extrait de ADIV 7S136
Carte du Service hydraulique (non datée)

LES MOULINS DE OUESSANT



*Ouessant : moulin de Karaes
restauré par l'Ecomusée du Niu Huella.*

L'île d'Ouessant

Ouessant « l'île sentinelle » est une forteresse de pierre d'environ 8 km de long sur 4 km de large. Elle est située à l'extrême Ouest de la Bretagne au milieu des eaux toujours mouvementées du Fromveur, ce courant très violent qui longe l'île.

Elle a été longtemps le « chien de garde » (1) pour le port de Brest et sa marine, notamment aux époques de conflit avec les Anglais. C'est actuellement, l'un des plus grands carrefours maritimes du monde.

Les arbres sont de petite taille. Le *ragoût de mouton dans les mottes*, est une recette très prisée.

Les petits moulins de Ouessant

Il faut faire une place très spéciale « aux petits moulins d'Ouessant » (2). Hauts d'environ 5 mètres, avec des ailes d'environ 3,50 mètres, ils comprenaient une cabine en bois avec à l'intérieur tout le mécanisme pour moudre le grain.

Cette construction de bois tournait sur un pivot métallique au sommet d'un cylindre de maçonnerie de granit d'environ 2 mètres de haut et autant de diamètre. L'orientation se faisait par un petit givre ou par une échelle.

Une forte densité

Vers 1759, quatre grands moulins seigneuriaux et trente deux petits, suffirent pour moudre le grain d'orge produit sur l'île et nécessaire à la nourriture de la population. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la population de l'île passe de trois cents habitants en 1822, à quatre cent trente en 1854. En 1880, un boulanger s'implante au bourg.

A la fin du XIX^{ème} siècle il y a près de cent petits moulins, comme celui de Karaes restauré par l'Ecomusée du Niu Huella.

Avant 1914, il en restait encore plus de soixante (3).

Sources :

- (1) *LES ILES DE LA BRETAGNE* – Editions Ouest-France 1997
- (2) *LES MOULINS DE BRETAGNE* par Maurice Chassain – Editions Keltia Graphic 1993
- (3) *ECOMUSEE DE NIOU HUELLA* (Parc Naturel Régional d'Armorique)

MOULINS ET CONFLITS

Des négligences et des abus de plus en plus fréquents : moulins et chaussées levés sans permission, pêcheries dans les étangs, biefs abusivement endigués, ..., entraînent des difficultés de navigation, des inondations de prairies, ... Pour réprimer ces nuisances, une sorte de police des moulins est mise en place en mars 1541, sous François 1^{er}

Pour illustrer cette législation, voici quelques remontrances du Parlement de Bretagne (parmi les 6030), extraits de « **La BRETAGNE DE BON ALOI** » par Hervé TIGIER (association Parchemin) qu'il a résumé, classé et organisé en chapitres avec une patience de bénédictin. On y trouve 25 arrêtés sur les meuniers et 8 sur les ventes d'eau (1 rôle = 2 pages).

Page 22 – n° 108

« Deffenses à toutes sortes de personnes de tenir des meules à moudre farine dans leur maison sans la permission des seigneurs de fiefs dont ils relèvent ».

30 novembre 1664. Arrêt de la grand chambre du Parlement de Bretagne sur remontrances du procureur général du roi.

Page 27 – n° 158

Des extorsions *habituelles* des meuniers de la Vilaine aux écluses entre Messac et Rennes.

7 octobre 1639

Page 108 – n° 1005

de la possession par les meuniers de poids et balances . 15 mars 1631

Page 128 - n° 1191

Commission pour information concernant « le nommé **ROBIN** meusnier au sujet de l'insulte et du trouble fait aux juges de police (de Morlaix) tenant l'audience ... au sujet des poids et balances dans le moulin au Duc ». 19 avril 1720. 2 rôles

Page 315 – n° 3027

« ... les meusniers des moulins voisins de DINAN qui moullent au moyen de l'eau de mer retenue au retour de chaque marée par un monopole odieux se sont ingérés de rançonner inhumainement le public en profitant des circonstances de la sécheresse excessive ».

28 juin 1785. 4 +1 pages

Page 402 – n° 3871

« ... les habitants de la ville de PLOERMEL se trouvent dans une très grande disette de pain en particulier en raison de la difficulté de faire moudre les grains ».

27 septembre 1723.

Page 497 – n° 4805

« ... les meuniers et boulangers de la ville de RENNES et des environs abusent de la disette d'eau et des malheurs publics pour vendre les farines et le pain à un prix excessif... »

23 septembre 1754.

Hors sujet, ... mais d'actualité : qui a inventé l'eau chaude ?

Page 40 – n° 293

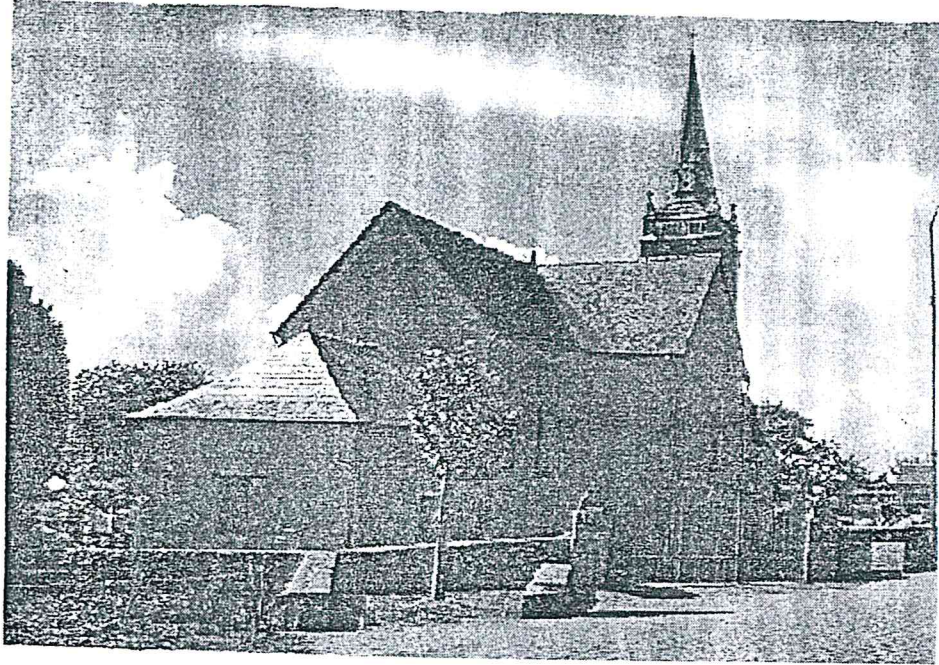
« ... deffanses aux récepveurs tant ordinaires que extraordinaires de ce ressort et leurs commis de faire hostaiges pour default de payement des foudaiges, tailles et autres impositions, plus de deux ou troys des habitans et paroissiens de chaiccune paroisse »,

et non tel que pour les paroisses de **CARENTOIR** et de **GUIPRY** qui ont 7 ou 8 de leurs habitants détenus aux prisons de PLOERMEL.

Compte-rendu par le procureur général de sa visite des prisons de PLOERMEL. 9/12/1593

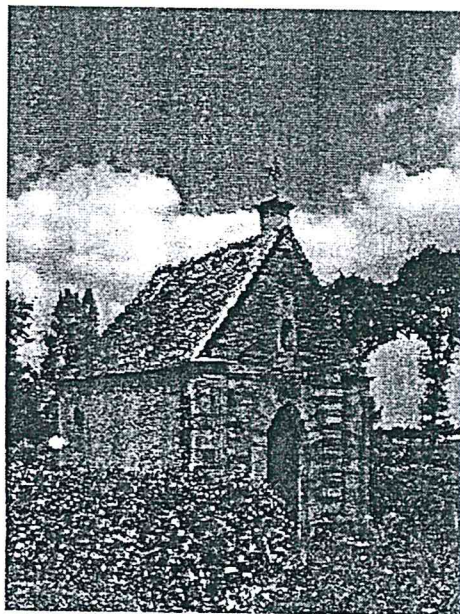
Le prieuré

La commune de Saint-Ganton semble tirer ses origines du prieuré de Saint-Guenganton (ou Saint-Gwengweton, évêque de vannes aux alentours du 6e siècle) fondé par les moines de l'abbaye de Saint-Méen avant le 10e siècle. Il était situé au nord de l'église paroissiale à l'emplacement de la maison Saint-Michel (actuelle mairie). Selon Paul Banéat, il dut être aliéné avant le 14e siècle et donna naissance au manoir de Saint-Ganton, dit également manoir de la Roche.



Lieux de culte

L'église paroissiale actuelle fut reconstruite entre 1666 et 1669 (daté par travaux historiques), époque à laquelle elle passa sous le patronage de Saint-Quentin. La commune compte aujourd'hui deux chapelles et une église paroissiale. La chapelle Saint-Michel était déjà détruite au début du 19e siècle lorsque fut construite l'école paroissiale en 1847. Cette dernière a été investie en 1994 par les locaux de la mairie. La chapelle Saint-Cornély est une chapelle privée construite vers 1885-1896 par la famille Poulain. Dans l'actuel écart de la Rochelle, il y aurait eu un couvent de femmes. Il restait quelques vestiges de la chapelle conventuelle à la fin du 19e siècle comme le rappel Guillotin de Corson. Elle était déjà détruite dans les années 1920. L'enquête de terrain n'a pu montrer que des traces d'implantations anciennes sans retrouver d'élément probant.





BONNES
VACANCES
Et BON VENT!

M